



8.

**CONDITIONS À REMPLIR POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABILE À
VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE
INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDIAIRE DU SECTEUR CONCERNÉ
ET DE SIGNER LE REGISTRE**

À la date de référence, soit le 5 mai 2025, la personne doit :

- être une personne physique domiciliée dans le secteur concerné et, depuis au moins 6 mois, au Québec;
- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;